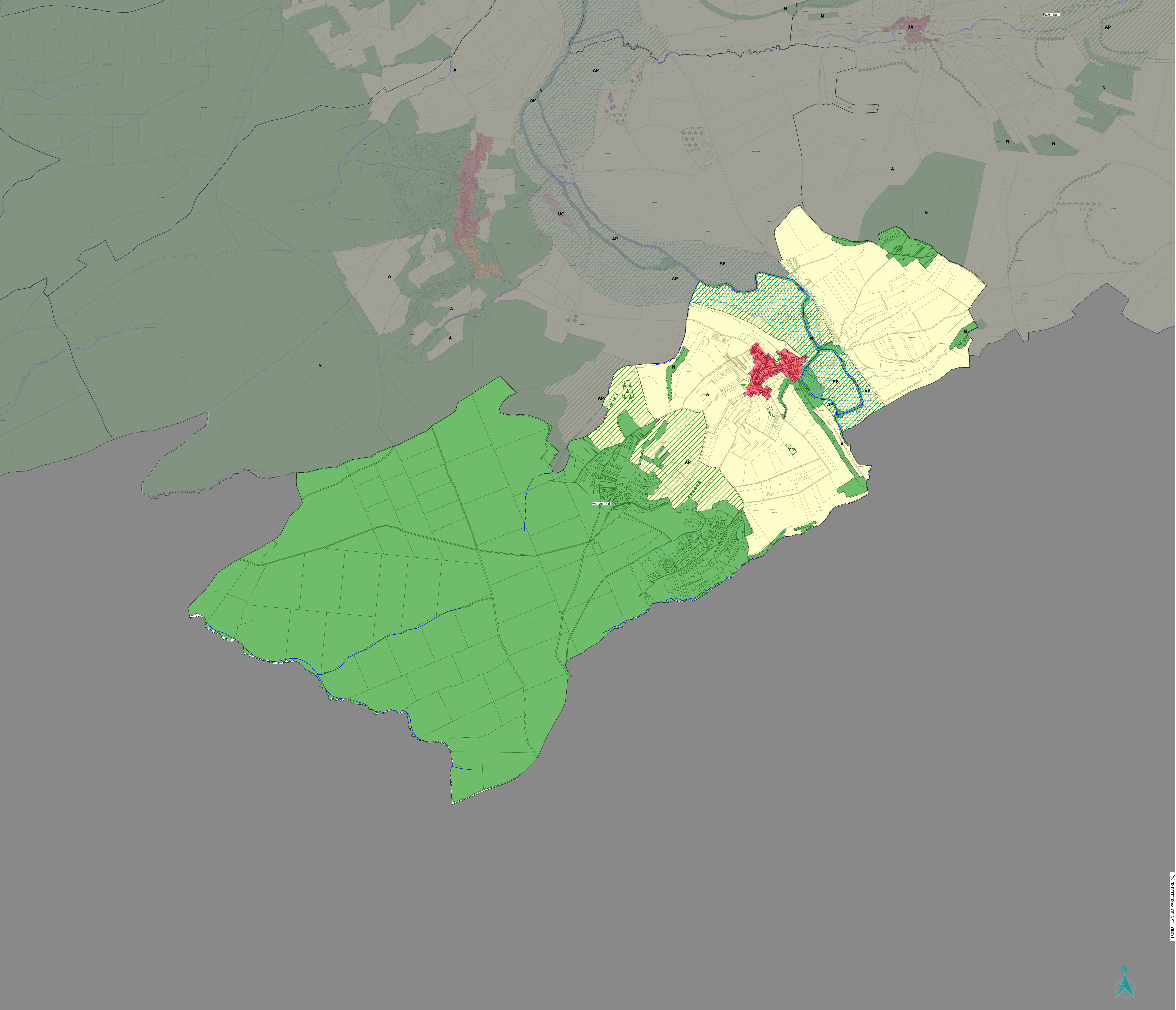






AGENCE
D'URBANISME
Intercommunal



argonne
ardennaise
Le territoire de demain

de la Communauté de Communes
de l'Argonne Ardennaise

Règlement graphique

échelle : 1 : 10 000

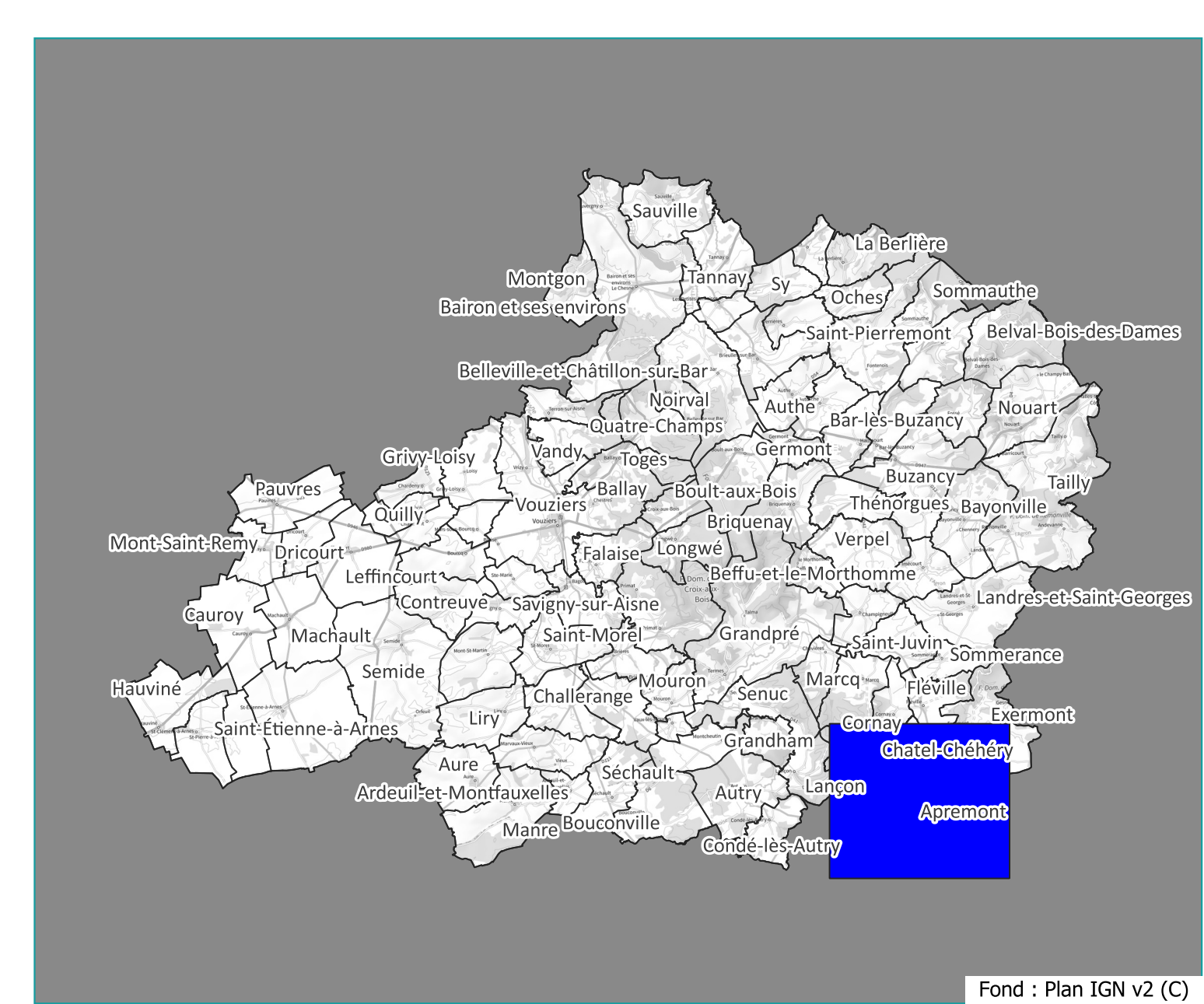
Planche : Apremont

Vu pour être annexé à la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Le Président,
Benoît SINGLIT

Transmission en Sous-Préfecture en annexe de
la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Zonage

A

AP

N

UA

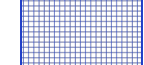
UB

UC

Prescriptions



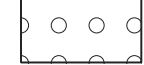
Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique



Emplacement réservé



Espace à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural



Espace boisé classé



Périmètre couvert par un plan de secteur (L151-3)



Périmètre de sauvegarde des rez-de-chaussées commerciaux



Zone couverte par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)



Linéaire arboré à protéger pour des motifs d'ordre écologique



Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre historique et architectural



Bâtiments identifiés au titre du changement de destination

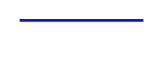


Elément paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural



Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

Informations



Cours d'eau



Plan de Prévention du Risque inondation



Plus hautes eaux connues